

ACCUEIL FAMILIAL SALARIÉ LES VILLAS EDENIALES ASSIGNENT LE GROUPEMENT DU SUD-OUEST

Les Villas Edeniales : principe et contexte

En 2010, les premières *Villas Edeniales* ont vu le jour, s'appuyant sur la loi du 5 mars 2007, qui officialise le statut de l'accueil familial salarié, et sur les décrets d'application, publiés au J.O. le 3 août 2010. Le principe est de faire cohabiter 3 personnes âgées et/ou adultes handicapés avec une famille d'accueil. 14 maisons sont actuellement en fonctionnement, et 4 autres ont été livrées en mai dernier à Cazes Mondenard, permettant au total **l'hébergement d'environ 150 personnes ainsi que la création d'une trentaine d'emplois d'accueillants familiaux** en zones rurales. Mais certaines voix tentent de discréditer le fondateur des Villas Edeniales en lui imputant le fait que ces 4 nouvelles villas restent encore vides.

Jacques Bouvier, Président des Villas Edeniales, répond aux attaques dont il fait injustement l'objet et enjoint le G.C.S.M.S de respecter ses engagements :

« J'ai engagé tous mes biens personnels et professionnels dans le développement des Villas Edeniales, concept d'accueil familial que j'ai imaginé il y a près de 10 ans pour apporter une solution humaine satisfaisante à l'accueil des personnes semi-dépendantes, qu'elles soient âgées ou handicapées. Fort de mon expérience dans la gestion de maisons de retraite médicalisées^[1], je me suis associé (en 2005) avec un homme doté d'une très bonne connaissance de la dépendance, Michel Bottemanne, ancien directeur d'établissements spécialisés pour enfants et adultes handicapés.

Le projet des Villas Edeniales s'appuyant sur un partenariat public-privé innovant qui impliquait l'adhésion de toutes les parties, le premier Groupement de Communes (appelé G.C.S.M.S : Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale du Sud Ouest) a été créé en 2006. Sa fonction : assurer la gestion des villas dans le cadre de baux commerciaux signés avec des investisseurs privés co-proprétaires. La réunion d'une vingtaine de Communes recensant de 100 à quelques milliers d'habitants permettait de favoriser la redynamisation d'une région rurale menacée de dépeuplement. En 2008, nous nous sommes lancés dans la construction des premières villas dans de très petites Communes (d'une centaine d'habitants pour la première), tout à fait conscients que la seule population âgée locale ne saurait les remplir, mais comptant naturellement pallier ce manque par l'accueil d'adultes handicapés, pour lesquels il existe d'importants besoins. Pour une commune d'une centaine d'habitants comme Sainte Juliette, il était en effet inconcevable que les 12 places d'hébergement créées ne soient occupées que par des personnes âgées, sachant que le village ne comptait à l'époque qu'une dizaine de personnes de plus de 75 ans...

Début mai 2012, au terme d'une promesse de bail signée par le Groupement avec les investisseurs, nous avons livré 4 Villas à Cazes Mondenard, en respectant tous nos engagements de qualité et de confort. Pour la livraison précédente à Montayral, le Maire s'était d'ailleurs déclaré satisfait à 99% de notre prestation, qui avait été applaudie par ses administrés.

On nous reproche aujourd'hui le fait que les maisons de Cazes Mondenard restent inoccupées, alors qu'il revient au Groupement de valider le recrutement des accueillants et des personnes accueillies. Nous pensions pouvoir compter sur cette structure pour assumer pleinement son rôle et donner suite au travail de « L'Accueil des Sages », notre filiale d'assistance à la gestion chargée depuis la création du Groupement de sélectionner les accueillants, mettre en œuvre leur formation et préparer l'entrée des accueillis.

^[1] Jacques Bouvier a créé en 2000 le 1er groupement professionnel de moyens en France dédié à la gestion de maisons de retraite médicalisées, « Résidéa!Santé », qui a regroupé jusqu'à 50 EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes), soit 3000 lits environ. Il a cédé cette structure en 2010 pour se consacrer exclusivement à l'accueil familial.

Ainsi, sur les quatre villas construites, deux pouvaient être mises en activité pleine dès le mois de mai, et les deux autres pouvaient l'être sur juin/juillet.

Or, sous divers prétextes dilatoires et malgré ses engagements, le Groupement n'a pas souhaité signer le bail qui aurait permis d'ouvrir les portes des Villas à la population d'adultes handicapés que l'Accueil des Sages lui proposait d'héberger. Il semblerait en effet que certains membres du G.C.S.M.S. seraient enclins à mener une sélection discriminatoire visant à exclure implicitement la population des adultes handicapés au profit des personnes âgées locales, qui sont bien évidemment trop peu nombreuses pour pouvoir occuper la totalité des maisons dès leur ouverture.

Le 16 mai 2012, j'ai écrit à l'Administratrice du Groupement de Communes pour la mettre en garde contre cette politique qui, en plus d'être moralement répréhensible, met potentiellement à mal le fonctionnement et l'équilibre financier de l'ensemble du modèle economico-social prévu. Mon intervention est restée sans effet.

Depuis l'origine, notre communication a toujours mentionné le fait que les Villas Edeniales se destinaient à la fois aux personnes âgées et aux adultes handicapés. Ouvrir nos maisons à ces deux populations était pour nous une condition explicite indispensable au bon fonctionnement des villas en zone rurale. Dans une région démographiquement faible, il est évident que l'équilibre financier de cette organisation à vocation humaniste reposait sur cette nécessaire mixité, et jamais nous ne nous serions engagés dans de tels projets si les Maires nous avaient exprimé leur intention de n'accueillir que les personnes âgées en écartant la population des adultes handicapés. Cette orientation constitue non seulement une aberration économique au vu de leur démographie locale, mais aussi une discrimination tout à fait contraire à l'éthique dans laquelle nous avons inscrit les Villas Edeniales.

Après 10 ans d'investissement humain, professionnel et financier sans faille, je refuse qu'on m'impute la responsabilité d'un éventuel échec venant d'initiatives hasardeuses à caractère discriminatoire que je condamne fermement. Ces manœuvres aussi inopportunes que détestables constituent une aberration morale et économique que je ne peux pas comprendre ni accepter.

Je somme donc solennellement le Groupement de Communes et son Administratrice de revenir à la raison au plus vite et de respecter leurs engagements contractuels vis-à-vis de tous les acteurs impliqués dans ce projet :

- Les accueillants, engagés dans une formation à l'issue de laquelle un emploi leur avait été assuré ;
- Les investisseurs co-proprétaires, sensibles à la portée éthique et sociale des Villas Edeniales, qu'ils considèrent comme un vrai progrès dans la prise en charge de la population âgée et handicapée ;
- Les adultes handicapés, qui avaient placé de grands espoirs dans ce nouveau mode d'hébergement et qui se trouvent de fait privés d'une solution d'accueil bien moins coûteuse pour la collectivité publique (deux à trois fois moins chère qu'un foyer de vie et six fois moins chère qu'un établissement hospitalier...).

Et puisque le Groupement de Communes s'obstine dans une gestion irrationnelle et non-conforme à ses engagements via cette politique discriminatoire inacceptable et très préjudiciable à l'image des Villas Edeniales, **j'ai décidé de porter l'affaire devant les juridictions compétentes, afin que le Groupement et les communes engagées assument pleinement la responsabilité de leurs choix et des très graves conséquences qu'ils entraînent, aussi bien sur le plan économique, financier que moral.** »

CONTACTS PRESSE :
Marlène Bouvier - 01 42 85 80 00
m.bouvier@villas-edeniales.fr